



Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS

Trousse d'outils complémentaire



Institut canadien
d'information sur la santé
Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860

Télécopieur : 613-241-8120

icis.ca

droitdauteur@icis.ca

© 2020 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Cadre de renforcement des compétences et de la gouvernance en matière de données et d'information sur la santé de l'ICIS : trousse d'outils complémentaire*. Ottawa, ON : ICIS; 2020.

This publication is also available in English under the title *CIHI's Health Data and Information Governance and Capability Framework: Supplementary Toolkit*.

Table des matières

Description des compétences	4
Compétences de base	4
Compétences fondamentales	5
Compétences complémentaires	6
Compétences habilitantes	7
Compétences de base	8
Compétences fondamentales	21
Compétences complémentaires	38
Compétences habilitantes	68

Description des compétences

Les tableaux suivants présentent la description des compétences, organisées par catégories : compétences de base, compétences fondamentales, compétences complémentaires et compétences habilitantes. Le code (colonne 1) désigne le volet dans lequel s'inscrit la compétence (SG : stratégie et gouvernance; PP : politiques et processus; AN : actifs et normes; PC : personnes et connaissances). Ces tableaux renvoient aux résumés présentés aux pages 8 à 75 qui fournissent les définitions des compétences et décrivent les principales pratiques, les artéfacts et l'échelle de mesure servant à l'autoévaluation.

Compétences de base

Code	Compétence	Description
PP1	Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la conformité aux exigences réglementaires et légales sur le respect de la vie privée; cette compétence comprend les autorités législatives, les structures de gouvernance, la gestion des consentements, la conformité, la formation et la gestion des incidents
PP2	Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la sécurité des plateformes technologiques de données et des cheminements des données, ce qui comprend les responsabilités et les exigences connexes, ainsi que les évaluations de la vulnérabilité des données et des menaces et risques
PP3	Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci	Principes, cadres, politiques et processus visant l'accès aux données et à l'information sur la santé; cette compétence comprend l'échange de données et l'accès aux données par divers types d'organismes, selon les lois, les mandats et les critères d'acceptabilité sociale en matière de confidentialité
AN1	Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme	Banques de données et d'information sur la santé détenues par l'organisme, ce qui comprend l'inventaire et la provenance des données de ces actifs, ainsi que les registres des cheminements de données (entrées et sorties)
PC1	Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé	Approche, efforts et échéancier visant la collaboration avec les intervenants en ce qui concerne le carnet de route, la gouvernance, les politiques, les processus, les actifs et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte de leurs points de vue dans la gestion des données et de l'information sur la santé

Compétences fondamentales

Code	Compétence	Description
SG1	Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé	Énoncé de vision, portée, orientation et principes permettant à l'organisme de tirer une valeur stratégique des données et de l'information sur la santé; cette compétence comprend l'harmonisation avec la stratégie, les cibles et les mesures organisationnelles globales, ainsi que le carnet de route général
SG2	Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé	Structure de gouvernance des données et de l'information sur la santé, qui prend en compte les intervenants internes et externes et comprend l'orientation stratégique, la supervision, le recours aux échelons supérieurs et la prise de décisions pour assurer l'harmonisation avec les principes globaux et le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé
SG3	Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé	Rôles et responsabilités associés aux pouvoirs décisionnels en matière de données et d'information sur la santé, aux activités de fonctionnement, à la formation et à la relation avec la gouvernance des programmes de technologies numériques et de TI
SG4	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé	Cadre définissant la gestion des risques et le degré de tolérance aux risques liés aux données et à l'information sur la santé au sein de l'organisme, les processus d'évaluation des risques individuels et les pouvoirs décisionnels consécutifs à l'analyse; cette compétence comprend les stratégies d'atténuation et de gestion des risques et s'applique aux risques négatifs et positifs
AN2	Normes de données organisationnelles	Ensemble de normes relatives au contenu des données qui apportent de la valeur et une structure aux données de l'organisme, ainsi que de normes d'échange de données qui simplifient le cheminement des données entre les systèmes et permettent une interaction utile dans les processus opérationnels
AN3	Modèle de données organisationnel	Modèles de nature conceptuelle, logique et physique des banques de données sur la santé au niveau de l'organisme, qui dressent un portrait cohérent et utile des données et de leurs interrelations; cette compétence comprend les diagrammes, le glossaire des données et les dictionnaires de données techniques de l'organisme
AN4	Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme	Actifs d'analyse des données sur la santé de l'organisme, et ensemble de pratiques analytiques en place permettant l'aide à la prise de décisions fiables et éthiques, et la production d'éléments d'intelligence d'affaires, d'indicateurs, d'algorithmes et de rapports par l'organisme

Compétences complémentaires

Code	Compétence	Description
SG6	Gestion des programmes de données et d'information sur la santé	Mise en place et exécution d'un programme cohérent et éthique de données et d'information sur la santé à l'échelle de l'organisme, qui établit un cadre pour la définition des priorités, l'élaboration et la supervision des initiatives sur les données et l'information sur la santé, la structure de gestion des changements touchant les personnes, et la communication des résultats à la direction
SG7	Respect et vérification des politiques liées aux données et à l'information sur la santé	Cadre pour l'examen de la conformité aux lois, aux politiques, aux décisions organisationnelles, aux normes de données, aux critères de qualité et aux exigences sur le respect de la vie privée; cette compétence comprend les pratiques de surveillance, les mesures de correction et les leçons tirées des problèmes de conformité
PP4	Politiques et processus liés au cycle de vie des données	Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion du cycle de vie complet des données sur la santé et des registres, pour en permettre l'utilisation par les intervenants à l'échelle locale et par des partenaires de confiance; cette compétence comprend la collecte et la préparation des données, leur couplage et leur regroupement, ainsi que les activités de maintenance continue
PP5	Politiques et processus liés aux normes de données	Principes, cadres, politiques et processus visant l'adoption et le déploiement de normes relatives au contenu des données, de normes d'échange des données, de données de référence et de spécifications connexes, comme des lignes directrices et des éléments de communication et d'évaluation
PP6	Politiques et processus liés à la qualité des données et de l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la pertinence, l'exactitude, la fiabilité, la comparabilité, la cohérence, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité et la clarté des données et de l'information sur la santé
PP7	Politiques et processus d'anonymisation des données	Principes, cadres, politiques et processus visant l'anonymisation, le regroupement et la dépersonnalisation des données aux niveaux appropriés, y compris des données ouvertes; cette compétence tient compte des risques liés à la granularité des données produisant les enseignements et des risques de violation de la vie privée
PP9	Politiques et processus de gestion des changements liés aux données	Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion et la coordination des changements aux données et aux cheminements des données au sein des systèmes et organismes ainsi qu'entre eux; cette compétence comprend la mise à jour des principaux artefacts de données permettant de stocker les connaissances
PP10	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé s'appliquant aux fournisseurs	Principes, cadres, politiques et processus visant la collaboration avec les fournisseurs, ce qui comprend les exigences d'approvisionnement et les demandes de propositions, les normes de données, les mesures de protection et les politiques pertinentes sur la propriété intellectuelle pour ce qui concerne les données et l'information sur la santé; cette compétence établit précisément les responsabilités des fournisseurs par la conclusion d'ententes

Code	Compétence	Description
PP11	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé des peuples autochtones	Principes, cadres, politiques et processus visant le traitement des données et de l'information sur la santé des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) conformément à leurs principes en matière d'acquisition, de stockage et d'utilisation des données ainsi que d'accès aux données
PC2	Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé	Approche, efforts et échéancier visant la communication interne en ce qui concerne le carnet de route, la gouvernance, les politiques, les processus, les actifs et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte des points de vue des intervenants internes dans la gestion des données et de l'information sur la santé
PC3	Plan relatif à l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé	Approche, évaluation de l'offre et de la demande de personnel et échéancier visant à répondre aux besoins de l'organisme en matière de compétences liées aux données et à l'information sur la santé, pour qu'il puisse réaliser son mandat touchant la gestion, l'analyse, la sécurité, la confidentialité et les autres activités s'appliquant aux données et à l'information sur la santé
PC4	Programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé	Programme de formation, approche et modules visant à informer le public cible (p. ex. employés, direction, conseil d'administration) des principaux sujets d'intérêt en matière de données et d'information sur la santé, ce qui comprend la gestion des données et de l'information, la confidentialité, l'éthique, l'accès, l'analytique avancée et la gouvernance

Compétences habilitantes

Code	Compétence	Description
SG5	Cycle de vie des projets relatifs aux données et à l'information sur la santé	Prolongement du cycle de vie habituel des projets (p. ex. pour le développement de logiciels ou la mise en place de logiciels de fournisseurs) en vue de l'intégration aux modèles de responsabilités stratégiques et opérationnelles en matière de données et d'information sur la santé
PP8	Politiques et processus liés aux droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion et la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé, ce qui comprend les droits de publication et le partage de la valeur
AN5	Pratiques organisationnelles d'analytique avancée	Application des pratiques d'analytique avancée (p. ex. apprentissage automatique, intelligence artificielle, analytique prédictive), et essais visant à générer des enseignements utiles; cette compétence tient compte des considérations éthiques associées aux enseignements générés
PC5	Programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé	Mise en place et exécution continue d'un programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé, qui prévoit l'autoévaluation périodique des compétences et qui établit des exigences relatives aux besoins opérationnels futurs, des analyses des lacunes et un plan d'élimination des lacunes

Compétences de base

PP1 : Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé

Description de la compétence — PP1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP1	Politiques et processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la conformité aux exigences réglementaires et légales sur le respect de la vie privée. • Cette compétence comprend une bonne compréhension des intentions et autorités législatives, des structures de gouvernance et de responsabilité, de la gestion des consentements, de la conformité, de la formation et de la gestion des incidents (détection, signalement et correction). • Elle tient également compte de l'acceptabilité sociale concernant la collecte, le stockage, la distribution et l'utilisation des données et de l'information sur la santé. • Il est à noter que les politiques et processus de respect de la vie privée et de sécurité s'appliquant aux données et à l'information sur la santé ainsi que les principes de gestion des risques en matière de données sont des éléments clés du cadre de renforcement des compétences en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et lignes directrices de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé • Lignes directrices relatives à l'évaluation des incidences sur la vie privée • Lignes directrices relatives à la gestion des incidents liés au respect de la vie privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé • Politique de gestion des consentements • Politique de commercialisation des données • Évaluation des incidences sur la vie privée • Registre des incidents liés au respect de la vie privée

Questions stratégiques et opérationnelles — PP1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment gérons-nous les risques pour protéger les données sensibles sur la santé (respect de la vie privée et sécurité) et pour les rendre accessibles afin d'en tirer des enseignements fructueux? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels mécanismes notre organisme utilise-t-il pour repérer, communiquer, présenter aux échelons supérieurs et résoudre les problèmes de respect de la vie privée liés aux données et à l'information sur la santé? • Quels cycles d'apprentissage continu notre organisme a-t-il mis en place pour améliorer son programme?

Description des niveaux de compétence — PP1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été mise en place. • Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus a été défini pour soutenir la politique de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. • Des enquêtes sont menées lors de violations et d'incidents liés au respect de la vie privée, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. • Des évaluations des incidences sur la vie privée sont effectuées, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été défini; il établit l'orientation générale des activités de mise en œuvre de la politique. • Des processus officiels ont été mis en place pour traiter les violations et les incidents liés aux données et aux renseignements personnels sur la santé. • Des processus liés au respect de la vie privée couvrent tous les aspects du cycle de vie des données : sources de données, utilisateurs des données ainsi que partage, utilisation et archivage des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé. • Les pratiques proactives de respect de la vie privée (p. ex. l'application du principe de protection de la vie privée dès la conception) forment une composante fondamentale du cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été mise en place. • Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus a été défini pour soutenir la politique de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminement de données connexes. • Des enquêtes sont menées lors de violations et d'incidents liés au respect de la vie privée, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. • Des évaluations des incidences sur la vie privée sont effectuées, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des dispositions sur le respect de la vie privée ont été intégrées aux ententes de partage de données. • Un processus de vérification du respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé a été mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé avec des partenaires clés associés aux cheminement et fichiers de données connexes. • Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller continuellement le respect de la politique et des processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les utilisateurs directs des données sensibles sont au fait de la politique et des processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les personnes qui doivent connaître la politique et les processus de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé obtiennent l'information dont elles ont besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • La conformité des ententes de partage de données à la politique de respect de la vie privée fait l'objet d'une surveillance. • Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse du respect de la vie privée ont été mis en place.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière de respect de la vie privée pour les données et l'information sur la santé ne concerne que les personnes qui participent activement aux processus (p. ex. celles qui effectuent les évaluations des incidences sur la vie privée ou les examens du respect de la vie privée). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de respect de la vie privée s'appliquant aux données et à l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP2 : Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé

Description de la compétence — PP2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP2	Politiques et processus de sécurité des données et de l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la sécurité des plateformes technologiques et des cheminement des données, ce qui comprend les responsabilités et les exigences connexes. Cette compétence comprend les évaluations de la vulnérabilité des données (p. ex. mesure dans laquelle elles peuvent être piratées) ainsi que des menaces et risques. • Elle peut inclure la gestion des correctifs de sécurité, le changement des mots de passe par défaut, des tests d'intrusion périodiques, des vérifications et des mesures de correction. • Elle peut englober la sécurité physique et technique, au besoin. • Il est à noter que les politiques et processus de respect de la vie privée et de sécurité s'appliquant aux données et à l'information sur la santé ainsi que les principes de gestion des risques en matière de données sont des éléments clés du cadre de renforcement des compétences en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et lignes directrices de sécurité des données et de l'information sur la santé • Lignes directrices relatives à l'évaluation des menaces et risques liés aux données • Lignes directrices relatives à l'évaluation de la vulnérabilité des données • Lignes directrices relatives à la gestion des incidents liés à la sécurité des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique relative à la sécurité des données • Modèle de responsabilité en matière de sécurité des données • Évaluation de la vulnérabilité des données • Évaluation des menaces et risques liés aux données • Registre des incidents liés à la sécurité des données

Questions stratégiques et opérationnelles — PP2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment gérons-nous les risques pour protéger les données sensibles sur la santé (respect de la vie privée et sécurité) et pour les rendre accessibles afin d'en tirer des enseignements fructueux? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels mécanismes notre organisme utilise-t-il pour repérer, communiquer, présenter aux échelons supérieurs et résoudre les problèmes de sécurité des données et de l'information sur la santé? • Quels cycles d'apprentissage continu notre organisme a-t-il mis en place pour améliorer son programme?

Description des niveaux de compétence — PP2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé a été mise en place. • Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus a été défini pour soutenir la politique relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé; il vise à sécuriser les entrepôts de données de l'organisme et les cheminement de données connexes. • Des enquêtes sont menées lorsque la sécurité des données a été compromise, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. • Des évaluations des menaces et des risques sont effectuées, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé a été défini; il établit l'orientation générale des activités de mise en œuvre de la politique. • Des processus liés à la sécurité des données et de l'information sur la santé couvrent tous les aspects du cycle de vie des données : sources de données, utilisateurs des données ainsi que partage, utilisation et archivage des données. • Des processus officiels ont été mis en place pour traiter les violations et les incidents liés à la sécurité des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de sécurité des données et de l'information sur la santé sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé. • Les pratiques proactives de sécurité forment une composante fondamentale du cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé. • Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller continuellement le respect de la politique et des processus de sécurité des données et de l'information sur la santé.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé a été mise en place. • Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus a été défini pour soutenir la politique relative à la sécurité des données et de l'information sur la santé; il vise à sécuriser les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. • Des enquêtes sont menées lorsque la sécurité des données a été compromise, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. • Des évaluations des menaces et des risques sont effectuées, mais elles ne reposent pas sur un processus structuré. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des processus ont été mis en place pour vérifier la sécurité des données et de l'information sur la santé et effectuer des tests d'intrusion périodiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes. • Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse de la sécurité des données et de l'information sur la santé ont été mis en place.
	<ul style="list-style-type: none"> • Les utilisateurs directs des données sensibles sont au fait de la politique et des processus de sécurité des données et de l'information sur la santé. • Le renforcement des connaissances sur la politique et les processus de sécurité des données et de l'information sur la santé ne concerne que les personnes qui participent activement aux processus (p. ex. celles qui effectuent les évaluations des menaces et risques ou les examens de la sécurité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les personnes qui doivent connaître la politique et les processus de sécurité des données et de l'information sur la santé obtiennent l'information dont elles ont besoin. • Une formation sur le cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de sécurité des données et de l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP3 : Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci

Description de la compétence — PP3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP3	Politiques et processus liés à l'échange de données et d'information sur la santé ainsi qu'à l'accès à celles-ci	<ul style="list-style-type: none"> • Principes, cadres, politiques et processus visant l'accès aux données et à l'information. • Cette compétence couvre habituellement l'accès externe aux données, mais elle peut aussi viser l'accès interne lorsque la politique de respect de la vie privée l'exige. • L'accès aux données peut se faire de façon passive (p. ex. dans le cas des données ouvertes) ou active (p. ex. pour traiter une demande de données). La compétence comprend le partage des données et les raisons de l'accès aux données (p. ex. soins, utilisation pour les besoins des systèmes de santé, organisme à but lucratif, monétisation) par divers types d'organismes ou d'intervenants (p. ex. secteur public, chercheurs, innovateurs, secteur privé, données ouvertes) conformément au mandat et aux critères d'acceptabilité sociale. • Elle peut inclure des processus de traitement des demandes formulées par des tiers, et elle comprend les considérations propres aux données sur les Autochtones détenues par l'organisme. • Il est à noter que les politiques et processus d'accès aux données et de partage de données doivent être conformes aux politiques relatives au respect de la vie privée, à la sécurité des données et à la gestion des risques en matière de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'accès aux données et de partage de données, lignes directrices connexes et cheminements des données • Lignes directrices relatives à la gestion des demandes de données • Lignes directrices relatives aux ententes de partage de données • Lignes directrices relatives aux réponses aux demandes d'accès à l'information et aux demandes de données des médias 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'accès aux données et de partage de données • Ententes de partage de données (ce qui comprend les ententes bilatérales et plurilatérales)

Questions stratégiques et opérationnelles — PP3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment gérons-nous les risques pour protéger les données sensibles sur la santé (respect de la vie privée et sécurité) et pour les rendre accessibles afin d'en tirer des enseignements fructueux? • Dans quelle mesure respectons-nous nos engagements en matière de partage de l'information (actualité et qualité)? Comment pouvons-nous respecter ces engagements sans compromettre le respect de la vie privée et la sécurité? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment pouvons-nous nous assurer de toujours mettre en place les exigences d'autorisation, de consentement et d'acceptabilité sociale convenant à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des données aux fins prévues? • Quels cycles d'apprentissage continu notre organisme a-t-il mis en place pour améliorer son programme?

Description des niveaux de compétence — PP3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle d'accès aux données et de partage de données a été mise en place. • Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus d'accès aux données et de partage de données a été défini; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. • La mise en œuvre des activités relatives à l'accès aux données varie selon les fichiers de données. • La mise en œuvre d'ententes de partage de données ne repose pas sur des processus structurés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre d'accès aux données et de partage de données a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il établit l'orientation générale de la démarche globale de gestion de l'accès aux données et du partage de données. • Un ensemble exhaustif de processus d'accès aux données et de partage de données, de même que des modèles et lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus d'accès aux données et de partage de données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre d'accès aux données et de partage de données. • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des processus, des technologies et des normes d'accès aux données et de partage de données, avec des partenaires clés.

De base	Limitée	Averée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle d'accès aux données et de partage de données a été mise en place. • Même si une politique a été mise en place, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables des fichiers de données au sein de l'organisme sont au fait des politiques et des processus d'accès aux données et de partage de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un processus officiel a été mis en place pour traiter les cas d'accès non autorisé aux données. • Des processus de vérification de l'accès aux données ont été mis en place. • Le cadre d'accès aux données et de partage de données vise tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et cheminements de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller continuellement le respect de la politique et des processus d'accès aux données et de partage de données. • Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse de l'accès aux données et du partage de données ont été mis en place.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière d'accès aux données et de partage de données ne concerne que les personnes qui participent activement aux processus (p. ex. les responsables des fichiers de données au sein de l'organisme). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables des banques de données au sein de l'organisme sont au fait du cadre d'accès aux données et de partage de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre d'accès aux données et de partage de données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

AN1 : Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme

Description de la compétence — AN1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN1	Contenu et répertoire des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Banques de données et d'information sur la santé détenues par l'organisme, ce qui comprend l'inventaire et la provenance des données de ces actifs, ainsi que les registres des cheminement de données (entrées et sorties). • Cette compétence couvre les banques de données structurées et non structurées comme les bases de données, les registres et les documents, ainsi que les données de référence et les données transactionnelles. • Elle peut aussi inclure la classification explicite des fichiers de données (ou de leurs éléments) aux fins de confidentialité et d'autres mesures de contrôle. • Il est à noter que la définition des éléments de données dans ces banques de données ainsi que le cadre de classification des données ou des registres figurent à la compétence Modèle de données organisationnel (AN3). 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à la gestion des banques de données organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide d'exploitation des banques de données organisationnelles • Inventaire des banques de données couplées • Inventaire des banques de données couplées • Répertoire des données de référence • Documentation sur la provenance des données (au niveau des banques de données) • Documentation sur la provenance des données (au niveau des éléments de données essentiels)

Questions stratégiques et opérationnelles — AN1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment devons-nous adopter les nouvelles tendances en matière de données et d'enseignements et nous y adapter? Comment pouvons-nous le faire en conformité avec la portée, la stratégie et le mandat de notre organisme? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sont organisées les banques de données au sein de notre organisme? Est-ce qu'une méthode d'organisation conviviale, par exemple un répertoire, a été mise en place pour l'ensemble des banques de données? • Quelles sont les lacunes dans nos banques de données? Comment pouvons-nous combler ces lacunes (en accédant aux données par des moyens virtuels ou physiques)?

Description des niveaux de compétence — AN1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Des mécanismes sont en train d'être instaurés pour la gestion globale des banques de données organisationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Un ensemble clé de pratiques de gestion des banques de données organisationnelles (p. ex. inventaire des banques de données, provenance des données, répertoire des données de référence) a été mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion des banques de données organisationnelles fait partie des pratiques officielles au sein de l'organisme; des processus, des modèles et des lignes directrices ont été définis précisément à cette fin. 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion des banques de données organisationnelles est coordonnée et mise en œuvre de façon cohérente au sein de l'organisme.
<ul style="list-style-type: none"> Il est souvent très difficile de gérer les banques de données organisationnelles faute de pratiques de gestion ou de concordance dans les pratiques de gestion des banques de données organisationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> L'inventaire des banques de données, les renseignements sur la provenance des données et le répertoire des données de référence se limitent principalement au contenu géré par l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Des artefacts de banques de données organisationnelles (p. ex. inventaire des banques de données, renseignements sur la provenance des données, répertoire des données de référence, documents techniques et opérationnels sur les banques de données) couvrent une grande partie des données de l'organisme; ils sont mis à profit dans le cadre de tous les programmes et projets connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation de la gestion des banques de données organisationnelles avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.
	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances sur les pratiques de gestion des banques de données organisationnelles ne concerne que les unités organisationnelles qui exercent activement ces pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation de renforcement des connaissances sur les pratiques de gestion des banques de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur la gestion des banques de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PC1 : Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — PC1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PC1	Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Approche, efforts et échéancier visant la collaboration et l'échange de renseignements avec les intervenants en ce qui concerne le contenu et l'état d'avancement du carnet de route de l'organisme ainsi que la gouvernance, les politiques, les processus, les ressources et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte de leurs points de vue dans l'utilisation des données et de l'information sur la santé, notamment leurs convictions, leurs exigences et leurs priorités. • Les intervenants comprennent les patients, le public, les dispensateurs de soins, les planificateurs et administrateurs des systèmes de santé, les peuples autochtones et les groupes marginalisés. • Le recours aux groupes de citoyens et aux médias sociaux peut être envisagé. • L'approche de collaboration avec les intervenants doit être transparente, reposer sur un langage clair et souligner concrètement l'importance accordée à la collecte et à la prise en compte des commentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à la planification des communications, des rencontres et de la collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé • Lignes directrices relatives à la gestion des relations entre l'organisme et les intervenants s'appliquant aux données et à l'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de collaboration avec les intervenants en matière de données et d'information sur la santé

Questions stratégiques et opérationnelles — PC1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Les intervenants clés (p. ex. les patients) nous voient-ils comme un organisme de confiance pour les activités de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels sur la santé? Des mesures de communication et de collaboration ont-elles été mises en place à cet égard? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles approches de communication et de collaboration avec les intervenants nous permettent d'atténuer les principaux risques opérationnels et stratégiques (en vue de renforcer la confiance) et de favoriser l'atteinte des principaux objectifs organisationnels, de fonctionnement, de TI et liés aux données et à l'information sur la santé? • Comment assurons-nous la concordance et l'efficacité dans nos échanges avec les intervenants clés, en fonction de l'influence et des intérêts des parties ainsi que des répercussions des activités de collaboration?

Description des niveaux de compétence — PC1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme reconnaît qu'il doit se doter d'un plan de collaboration avec les intervenants visant les ressources et les compétences en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un plan de collaboration avec les intervenants pour ses principales ressources et ses compétences de base et fondamentales en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un plan de collaboration avec les intervenants pour la plupart de ses ressources et de ses compétences de base, fondamentales et complémentaires en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un plan de collaboration avec les intervenants clés pour toutes ses ressources pertinentes et ses compétences de base, fondamentales, complémentaires et habilitantes en matière de données et d'information sur la santé.
<ul style="list-style-type: none"> • Il est souvent très difficile de collaborer avec les intervenants en ce qui concerne les données et l'information sur la santé, faute de plan ou de concordance dans la mise en œuvre du plan. 	<ul style="list-style-type: none"> • La collaboration avec les intervenants ne concerne que les unités organisationnelles dont les fonctions sont étroitement liées aux ressources et aux compétences de base en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme met à profit sa collaboration avec les intervenants pour leur présenter les compétences habilitantes en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a lieu, les intervenants participent aux décisions portant sur les activités liées aux données et à l'information sur la santé.

Compétences fondamentales

SG1 : Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — SG1

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG1	Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncé de vision, portée, orientation et principes permettant à l'organisme de tirer une valeur stratégique des données et de l'information sur la santé. • Cette compétence comprend aussi les mesures stratégiques et les cibles (y compris les échéanciers) permettant d'évaluer et de déclarer les progrès dans la réalisation du plan stratégique, les avantages retirés et la conformité aux décisions convenues. • Elle prend en considération la capacité culturelle de l'organisme à s'adapter et à adopter de nouvelles approches de gestion des données et de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de planification stratégique en matière de données et d'information sur la santé • Analyses environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Vision et principes directeurs en matière de données et d'information sur la santé • Carnet de route en matière de données et d'information sur la santé • Examen des autorités législatives associées au carnet de route en matière de données et d'information sur la santé • État actuel et état visé en matière de données et d'information sur la santé • Mesures de la performance par rapport au carnet de route en matière de données et d'information sur la santé • Cartographie de l'écosystème

Questions stratégiques et opérationnelles — SG1

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment pouvons-nous tirer un meilleur parti des données et de l'information fiables pour atteindre les objectifs énoncés dans notre plan stratégique? Quels défis devons-nous surmonter? Comment pourrions-nous les surmonter? • Sur quel processus bidirectionnel entre le personnel de première ligne et le personnel de gestion pouvons-nous appuyer la prise de décisions cohérentes et fondées sur des faits? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les priorités organisationnelles à court et à long terme cadrent-elles avec le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé? • Disposons-nous de fonds suffisants pour élargir et améliorer nos compétences (fondamentales) en matière de données et d'information sur la santé?

Description des niveaux de compétence — SG1

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé est intégré à la stratégie organisationnelle, de fonctionnement ou de TI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé constitue un document distinct explicitement lié aux stratégies organisationnelles, de fonctionnement et de TI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé couvre les initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base, de même que les initiatives portant sur les données et l'information sur la santé qui favorisent l'intégration et l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • La portée du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé s'étend au-delà de l'organisme, ce qui permet une harmonisation stratégique avec ses partenaires clés.
<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie organisationnelle, de fonctionnement ou de TI est exécutée dans une certaine mesure sous la forme d'initiatives ou de projets fortement axés sur les données ou l'information (p. ex. les registres de clients ou de dispensateurs, les répertoires cliniques). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé ne couvre que les initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement ou de TI de base, ce qui entraîne ou entretient un cloisonnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de mise en œuvre et de gouvernance du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé se déroulent séparément de celles qui visent les questions organisationnelles, de fonctionnement et de TI, mais elles y sont étroitement liées. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise une carte de pointage pour évaluer et déclarer les progrès dans la réalisation du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé, notamment en ce qui concerne les avantages retirés, le suivi des progrès, des échéanciers et des coûts, ainsi que la conformité aux décisions convenues.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> La stratégie organisationnelle, de fonctionnement ou de TI est exécutée dans une certaine mesure sous la forme d'initiatives ou de projets fortement axés sur les données ou l'information (p. ex. les registres de clients ou de dispensateurs, les répertoires cliniques). <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration et la gestion du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé sont intégrées aux activités de gouvernance stratégique organisationnelle, de fonctionnement ou de TI. 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités de mise en œuvre et de gouvernance du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé se déroulent séparément de celles qui visent les questions organisationnelles, de fonctionnement et de TI, mais elles y sont étroitement liées. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le carnet de route couvre aussi les besoins en ressources de l'organisme sur le plan des capacités et des compétences en matière de données et d'information sur la santé, afin qu'il puisse réaliser ses engagements stratégiques.

SG2 : Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — SG2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG2	Modèle de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> Structure de gouvernance des données et de l'information sur la santé, qui prend en compte les intervenants internes et externes et comprend l'orientation stratégique, la supervision, le recours aux échelons supérieurs et la prise de décisions pour assurer l'harmonisation avec les principes globaux et le carnet de route en matière de données et d'information sur la santé. Des mécanismes de surveillance assurent une harmonisation avec la structure de gouvernance stratégique ainsi que les programmes de technologies numériques et de TI de l'organisme, ce qui permet la collaboration dans les domaines d'intérêts communs (p. ex. politiques relatives aux données des TI, architecture, gestion de l'identité). Cette compétence comprend aussi le suivi des progrès au chapitre du carnet de route et de l'exposition aux risques, et prend en compte les possibilités de réutiliser les banques de données ou compétences internes existantes et d'exploiter celles des partenaires de confiance. 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie d'élaboration de la structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Modèle ou tableau des responsabilités liées à la gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé Mandats des groupes de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé Mandat du secrétariat de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé

Questions stratégiques et opérationnelles — SG2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment nous assurons-nous que la stratégie organisationnelle cadre avec les stratégies et carnets de route opérationnels, de TI, liés aux données et à l'information sur la santé et autres? • Comment harmonisons-nous la stratégie de notre organisme avec celle de nos organismes pairs afin de réduire au minimum le chevauchement et la concurrence inutile en matière de données et d'enseignements? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment harmonisons-nous les stratégies et carnets de route opérationnels, de TI, liés aux données et à l'information sur la santé et autres avec la stratégie organisationnelle? • Comment éliminons-nous les zones grises dans les mandats des différents organismes pairs afin de réduire au minimum le chevauchement et la concurrence inutile? • Les membres des groupes de gouvernance stratégique ont-ils une compréhension suffisante du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé ainsi que des objectifs connexes (sur le plan organisationnel, du fonctionnement et des TI) pour remplir leur mandat de direction, d'orientation et de supervision?

Description des niveaux de compétence — SG2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé a été établie, mais elle n'est pas distincte des autres structures de gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé a été formé; il fournit des conseils et des recommandations à d'autres groupes de gouvernance stratégique (organisationnelle, de fonctionnement et de TI), mais n'a pas de fonctions de surveillance officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé dispose du même niveau de responsabilité que les groupes de gouvernance stratégique en matière de fonctionnement et de TI, et tous relèvent du groupe de gouvernance stratégique organisationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités liées à la gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé sont assurées par un secrétariat officiel. Ce secrétariat est également responsable de surveiller les progrès dans la réalisation du carnet de route lié aux données et à l'information sur la santé, notamment les principaux produits livrables, les avantages retirés, le suivi des échéanciers et des coûts, ainsi que la conformité aux décisions convenues, et d'en faire rapport au groupe de gouvernance stratégique en matière de fonctionnement.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé a été établie, mais elle n'est pas distincte des autres structures de gouvernance. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé a été formé; il fournit des conseils et des recommandations à d'autres groupes de gouvernance stratégique (organisationnelle, de fonctionnement et de TI), mais n'a pas de fonctions de surveillance officielles. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de gouvernance responsable du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé surveille les aspects des initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base sous sa responsabilité, ainsi que les initiatives portant sur les données et l'information sur la santé qui favorisent l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • La structure de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé s'étend au-delà de l'organisme et prend en compte les activités de partenaires clés.
<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé est intégrée à la gouvernance stratégique organisationnelle, de fonctionnement ou de TI. 	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé couvre donc seulement les initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base précisées par le groupe de gouvernance concerné. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé est responsable de la mise en œuvre du carnet de route approuvé ainsi que des initiatives stratégiques connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le groupe de gouvernance stratégique en matière de données et d'information sur la santé s'assure que l'organisme dispose des capacités et des compétences nécessaires à la réalisation de ses engagements stratégiques.

SG3 : Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — SG3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG3	Modèle de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités associés aux pouvoirs décisionnels en matière de données et d'information sur la santé, aux activités de fonctionnement, à la formation et à la relation avec la gouvernance des programmes de technologies numériques et de TI, afin de permettre la collaboration dans les domaines d'intérêts communs (p. ex. sécurité et cheminement des données, trousse d'outils d'analyse, expérience utilisateur). • Cette compétence devrait dans la mesure du possible comprendre la liste, mise à jour au besoin, des postes associés à ces rôles au sein de l'organisme (p. ex. directeur général des données, gardien des données, analyste de données). • Elle peut inclure des pratiques liées à la continuité des activités, des tests de reprise après sinistre et l'utilisation des technologies mobiles, numériques et de messagerie électronique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie d'élaboration de la structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle ou tableau des responsabilités liées à la gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé • Mandats des groupes de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé • Descriptions des postes associés aux données et à l'information sur la santé (p. ex. gardien des données, dépositaire des données) • Modèle de financement opérationnel pour les données et l'information sur la santé

Questions stratégiques et opérationnelles — SG3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé cadre-t-elle avec la structure de gouvernance opérationnelle en matière de fonctionnement et de TI? Et avec les différentes structures de gouvernance stratégique? • Quels sont les chevauchements ou les zones grises dans les structures de gouvernance liées aux données et à l'information sur la santé, au fonctionnement et aux TI? Comment procédons-nous pour repérer les zones grises et les chevauchements, pour les présenter aux échelons supérieurs et pour les éliminer? • Disposons-nous de fonds suffisants pour assurer le maintien des compétences (fondamentales) en matière de données et d'information sur la santé?

Description des niveaux de compétence — SG3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé a été établie (des responsabilités et des rôles ont notamment été définis), mais elle n'est pas distincte des autres structures de gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure de gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé a été partiellement mise en place; des unités organisationnelles sont responsables de certaines banques de données et d'information sur la santé (p. ex. bases de données opérationnelles) et compétences en matière de données et d'information sur la santé (p. ex. politique de respect de la vie privée, ententes de partage de données, normes de données). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des unités organisationnelles ont été créées pour s'occuper des questions opérationnelles liées aux données et à l'information sur la santé, chacune ayant un mandat bien défini et étant responsable d'un ensemble précis de banques de données et d'information sur la santé ou de compétences. • Ces unités ont aussi des responsabilités précises en ce qui concerne les aspects des initiatives opérationnelles en matière de fonctionnement et de TI de base qui touchent les données et l'information sur la santé, et les initiatives qui favorisent l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les unités organisationnelles chargées des questions opérationnelles en matière de données et d'information sur la santé reçoivent des conseils du groupe de gouvernance stratégique, et elles lui présentent périodiquement des rapports sur les progrès dans la réalisation du carnet de route en matière de données et d'information sur la santé, notamment sur les produits livrables, les avantages retirés, le suivi des échéanciers et des coûts, ainsi que la conformité aux décisions convenues. • La portée des responsabilités de ces unités dépasse l'organisme et s'étend à des partenaires clés (p. ex. elle englobe les normes de données sur la santé pour l'ensemble des ministères et organismes).

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé est intégrée au modèle de gouvernance opérationnelle en matière de fonctionnement ou de TI. 	<ul style="list-style-type: none"> La gouvernance opérationnelle en matière de données et d'information sur la santé couvre seulement les principales banques de données et d'information sur la santé et les compétences essentielles à la réalisation des initiatives opérationnelles, de fonctionnement et de TI de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Ces unités veillent collectivement à la mise en œuvre du carnet de route approuvé en matière de données et d'information sur la santé ainsi que des initiatives stratégiques connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Ces unités sont également chargées de répondre aux besoins stratégiques et opérationnels de l'organisme au chapitre des compétences et de l'effectif en matière de données et d'information sur la santé.

SG4 : Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — SG4

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG4	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> Cadre définissant le degré de tolérance aux risques de l'organisme, les processus d'évaluation des risques individuels et les pouvoirs décisionnels consécutifs à l'analyse. Cette compétence prend en compte les risques négatifs (p. ex. préjudices découlant d'atteintes à la sécurité) et les risques positifs (p. ex. ne pas tirer tous les avantages potentiels du partage de données et d'information sur la santé), les stratégies visant à réduire les risques en deçà du niveau toléré par l'organisme et les questions éthiques (p. ex. utilisation prévue des actifs et conséquences imprévues de leur utilisation). 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices de gestion des risques liés aux données 	<ul style="list-style-type: none"> Code d'éthique s'appliquant aux données et à l'information sur la santé (organisme, clients, intelligence artificielle) Évaluations des risques liés aux données, mesures d'atténuation et registres connexes Énoncé sur la tolérance aux risques liés aux données

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG4 (suite)	Gestion des risques en matière de données et d'information sur la santé (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • La compétence couvre les 2 volets suivants des risques liés à la sécurité des données et de l'information sur la santé : protection contre les menaces délibérées et protection contre les menaces non intentionnelles (p. ex. perte de données et d'information sur la santé faute de sauvegardes, formats de fichiers non pris en charge ou perte du mot de passe permettant d'accéder à un fichier chiffré). • Elle prévoit aussi l'évaluation explicite de la probabilité des risques et de leurs conséquences avant et après l'application des mesures d'atténuation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et lignes directrices de gestion des risques liés aux données. (texte répété)	<ul style="list-style-type: none"> • Code d'éthique s'appliquant aux données et à l'information sur la santé (organisme, clients, intelligence artificielle) • Évaluations des risques liés aux données, mesures d'atténuation et registres connexes • Énoncé sur la tolérance aux risques liés aux données (texte répété)

Questions stratégiques et opérationnelles — SG4

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment pouvons-nous utiliser les données et l'information pour prévenir les « catastrophes » (au lieu d'avoir à composer avec leurs conséquences)? • En quoi nos résultats à long terme seraient-ils menacés si nous n'utilisons pas plus efficacement les données et l'information? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est notre niveau d'exposition actuel aux risques négatifs (p. ex. préjudices découlant d'atteintes à la sécurité) et quelle stratégie d'atténuation des risques avons-nous adoptée? • Quel est notre niveau d'exposition actuel aux risques positifs (p. ex. ne pas tirer rapidement tous les avantages potentiels du partage de données)? Pourrions-nous réduire au minimum ces risques sans accroître les risques négatifs au-delà de ce que nous pouvons tolérer?

Description des niveaux de compétence — SG4

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme a défini un cadre général de gestion des risques liés aux données qui couvre entre autres aspects le respect de la vie privée et la sécurité des données. • Des liens mènent aux politiques et aux lignes directrices pertinentes, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle a été mise en place pour permettre une gestion d'ensemble des risques liés aux données. • L'évaluation des risques liés aux données est effectuée par domaine de risque (respect de la vie privée, sécurité, etc.) et porte surtout sur les banques de données plus sensibles. • Les responsabilités concernant la surveillance des risques liés aux données n'ont pas été définies, ou encore elles sont sous-entendues ou exercées de façon incohérente. • Le degré de tolérance aux risques de l'organisme n'a pas été défini explicitement, et aucune mesure n'est en place pour évaluer le niveau de risques associé à ses banques de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de gestion des risques liés aux données a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il établit l'orientation générale de la gestion des risques associés aux cheminements et fichiers de données de l'organisme. • Un processus officiel d'évaluation et de gestion intégrées des risques liés aux données ainsi que des modèles connexes ont été mis en place et couvrent les divers aspects de ces risques (respect de la vie privée, sécurité, etc.). • Les responsabilités concernant la surveillance des risques liés aux données ont été définies explicitement et elles sont exercées de façon cohérente. • Le degré de tolérance aux risques de l'organisme a été défini explicitement, et des mesures normalisées ont été mises en place pour le suivi du niveau de risques associé aux banques de données ordinaires et de données sensibles de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion des risques liés aux données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion des risques liés aux données. • Les risques liés aux données sont gérés de manière proactive, en tant que partie intégrante du cycle de vie des projets de données. • S'il y a lieu, des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion des risques liés aux données avec des partenaires clés. • Des mécanismes — pour la plupart automatisés — ont été mis en place pour assurer et surveiller le respect de la politique et des processus de gestion des risques liés aux données, sur le plan notamment du respect de la vie privée et de la sécurité. • Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse ont été mis en place pour appuyer la gestion des risques liés aux données.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances sur la gestion des risques liés aux données ne concerne que les personnes qui participent activement au processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les personnes qui doivent connaître le cadre de gestion des risques liés aux données obtiennent l'information dont elles ont besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion des risques liés aux données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

AN2 : Normes de données organisationnelles

Description de la compétence — AN2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN2	Normes de données organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de normes de données qui apporte de la valeur et une structure au contenu des banques de données de l'organisme (normes relatives au contenu des données), qui simplifie le transfert de données entre les systèmes (normes d'échange de données) et qui permet une interaction utile au niveau des données et des processus opérationnels. • Les fichiers minimaux, c'est-à-dire les éléments de données clés pour produire une analyse, peuvent servir de point de départ. • Cette compétence comprend l'utilisation de normes relatives au contenu des données reconnues à grande échelle (p. ex. CIM-10, SNOMED CT) et de normes d'échange de données (p. ex. norme FHIR de HL7). • Elle englobe aussi les spécifications de mise en œuvre de ces normes pour la transmission, la traduction et la transformation des données, lorsque celles-ci cheminent d'une plateforme à l'autre. • Elle prend en compte le traitement du langage naturel et la conversion des normes de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à la gestion des normes de données organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Normes relatives au contenu des données et spécifications connexes • Normes d'échange de données et spécifications connexes

Questions stratégiques et opérationnelles — AN2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment utilisons-nous les normes de données pour partager et intégrer les données à l'interne et avec les intervenants? • Comment pouvons-nous assurer la pertinence et l'utilisation optimale des normes que nous administrons?

Description des niveaux de compétence — AN2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes sont en train d'être instaurés pour gérer globalement les normes de données organisationnelles et les spécifications connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques clés relatives aux normes de données organisationnelles (p. ex. inventaire des normes de données et des spécifications connexes, mise en correspondance avec les cheminements et fichiers de données), et des lignes directrices connexes, ont été mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques officielles ont été mises en place, ainsi qu'un ensemble de processus définis et de modèles et lignes directrices connexes, afin d'orienter la production d'artéfacts de normes de données organisationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes de données organisationnelles sont gérées et mises en œuvre de façon cohérente au niveau des cheminements et fichiers de données de l'organisme.
<ul style="list-style-type: none"> • Il est souvent très difficile de gérer les normes de données organisationnelles, faute de pratiques ou de concordance dans ces pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire des normes de données et des spécifications connexes ainsi que les renseignements sur la mise en correspondance avec les cheminements et fichiers de données se limitent principalement au contenu géré par l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les artéfacts de normes de données organisationnelles (p. ex. inventaire des normes de données et des spécifications connexes, mise en correspondance avec les cheminements et fichiers de données, évaluations des normes de données et des spécifications) couvrent une grande partie des cheminements et fichiers de données en place dans l'organisme; ils sont utilisés dans le cadre de tous les programmes et projets pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des normes de données organisationnelles avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Il est souvent très difficile de gérer les normes de données organisationnelles, faute de pratiques ou de concordance dans ces pratiques. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances sur les pratiques de gestion des normes de données organisationnelles ne concerne que les unités organisationnelles qui exercent activement ces pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur les normes de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur les normes de données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

AN3 : Modèle de données organisationnel

Description de la compétence — AN3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN3	Modèle de données organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> Modèles de nature conceptuelle, logique et physique des banques de données sur la santé gérées par l'organisme; ces modèles dressent un portrait commun cohérent des données organisationnelles et de leurs interrelations. Cette compétence comprend les diagrammes (p. ex. diagrammes des entités, des relations ou des catégories), le glossaire des données et les dictionnaires de données techniques de l'organisme, ainsi que les cadres de classification pour les fichiers de données et les registres électroniques (p. ex. concernant la confidentialité). 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices d'architecture de l'information de l'organisme Lignes directrices relatives à la modélisation des données de l'organisme Cadre et lignes directrices de gestion des données de référence Cadre et lignes directrices de classification des registres électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> Architecture d'information de l'organisme Modèle de données conceptuel Modèle de données logique Modèles de données physiques Glossaire des données de l'organisme Dictionnaires de données techniques Dictionnaires de métadonnées et de données de référence

Questions stratégiques et opérationnelles — AN3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment pouvons-nous utiliser le modèle de données organisationnel pour accroître à long terme l'actualité des données couplées de qualité et ainsi atteindre nos objectifs organisationnels, de fonctionnement et de TI?

Description des niveaux de compétence — AN3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de modélisation des données sont en train d'être instaurés, dans un contexte de programme ou de projet. • Des modèles de données (de nature conceptuelle, logique ou physique) peuvent être générés dans le contexte de systèmes d'information ou de projets d'analyse des données précis, mais ils ne sont pas générés à l'échelle de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques clés de modélisation des données (p. ex. liées aux normes, aux méthodes et aux répertoires de modélisation des données, ainsi qu'aux systèmes de classification des données et des fichiers de données), ainsi que des lignes directrices connexes, ont été mises en place. • Des dictionnaires de données techniques ont été créés pour les banques de données essentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le modèle de données organisationnel est intégré au cadre d'architecture officiel de l'organisme couvrant les activités, l'information, les applications, les technologies et la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le modèle de données organisationnel est coordonné et mis en œuvre de façon cohérente à l'échelle de l'organisme, conformément au cadre d'architecture organisationnel.
<ul style="list-style-type: none"> • Il faut souvent effectuer une analyse de rétro-ingénierie des fichiers de données, faute de modèles de données ou parce que les modèles de données sont incomplets ou désuets. 	<ul style="list-style-type: none"> • La consolidation des modèles de données donne lieu graduellement à un modèle de données organisationnel général (de nature conceptuelle, logique et physique) portant surtout sur les données essentielles de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un modèle de données organisationnel couvrant une grande partie des données de l'organisme a été mis en place; il est utilisé dans le cadre de programmes et projets connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du modèle de données organisationnel avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Il faut souvent effectuer une analyse de rétro-ingénierie des fichiers de données, faute de modèles de données ou parce que les modèles de données sont incomplets ou désuets. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances sur les pratiques de modélisation des données ne concerne que les unités organisationnelles qui exercent activement ces pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur les pratiques liées au modèle de données organisationnel est offerte à toutes les personnes qui exercent activement ces pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur le modèle de données organisationnel est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

AN4 : Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme

Description de la compétence — AN4

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN4	Pratiques liées aux enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> Actifs d'analyse des données sur la santé de l'organisme (p. ex. plateformes d'analyse, entrepôts de données) et ensemble de pratiques analytiques permettant l'aide à la prise de décisions fiables et la production d'éléments d'intelligence d'affaires (dont des visualisations des données). Cette compétence comprend aussi l'élaboration d'indicateurs, de mesures, d'algorithmes et de rapports selon les besoins de l'organisme. Elle tient compte des considérations éthiques concernant l'interprétabilité, les biais et les répercussions des enseignements générés. Il est à noter que les enseignements tirés des données et de l'information sur la santé de l'organisme doivent être conformes aux politiques relatives au respect de la vie privée, à la sécurité des données et à la gestion des risques en matière de données. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices d'analyse des données organisationnelles Lignes directrices relatives à la préparation des analyses Lignes directrices relatives aux visualisations des données Lignes directrices relatives à la diffusion des analyses 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des indicateurs Inventaire des algorithmes

Questions stratégiques et opérationnelles — AN4

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment pouvons-nous adopter les nouvelles tendances en matière d'enseignements et nous y adapter en conformité avec la portée, la stratégie et le mandat de notre organisme? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment pouvons-nous gérer et développer les enseignements en tenant compte des critères de rentabilisation globale? • Quelles lacunes dans nos compétences liées à l'analyse font obstacle à la réalisation de notre mandat? Comment pouvons-nous combler ces lacunes (en accédant aux données par des moyens virtuels ou physiques)? • Comment pouvons-nous créer des enseignements pour l'organisme en améliorant le libre-service à partir des banques de données organisationnelles? Comment pouvons-nous les élargir aux partenaires qui voudraient y avoir accès?

Description des niveaux de compétence — AN4

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme reconnaît qu'il est essentiel de tirer des enseignements de ses données d'analyse et que ce processus devrait être géré à l'échelle de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques clés d'analyse des données ont été mises en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre des enseignements tirés des données organisationnelles a été mis en place; il intègre des méthodes d'analyse des données à l'échelle de l'organisme et couvre tout le cycle de vie des analyses (exigences, collecte, préparation, intégration et analyse des données, production des visualisations ou des rapports connexes, et génération des enseignements). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'analyse des données organisationnelles sont coordonnées et mises en œuvre de façon cohérente au sein de l'organisme, conformément au cadre de gestion des enseignements tirés des données organisationnelles.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Il est souvent très difficile de tirer des enseignements des données de l'organisme, faute de pratiques d'analyse des données ou de concordance dans ces pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'analyse des données visent principalement les fichiers de données de base de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des artefacts d'enseignements tirés des données organisationnelles (p. ex. cadres d'étude, fichiers de données d'analyse couplées, algorithmes, visualisations de données, rapports, indicateurs) sont produits; ils couvrent une grande partie des données organisationnelles et sont utilisés dans le cadre de tous les programmes et projets connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des enseignements tirés des données organisationnelles avec des partenaires clés associés aux activités d'analyse des données organisationnelles ou touchés par celles-ci.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances sur l'analyse des données ne concerne que les unités organisationnelles qui participent activement à ces activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur les enseignements tirés des données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur les enseignements tirés des données organisationnelles est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

Compétences complémentaires

SG6 : Gestion des programmes de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — SG6

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG6	Gestion des programmes de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et exécution continue et efficace d'un programme cohérent et éthique de données et d'information sur la santé à l'échelle de l'organisme, ce qui comprend la présentation de rapports périodiques à la direction sur les progrès réalisés au chapitre des objectifs du carnet de route lié aux données et à l'information sur la santé. • Cette compétence établit les priorités du programme, conformément aux stratégies de l'organisme. • Elle permet l'élaboration d'une analyse de rentabilité et de carnets de route pour toutes les initiatives menées ou supervisées dans le cadre du programme de données et d'information sur la santé. • Elle comprend l'élaboration de plans de mise en œuvre pour l'adoption et l'amélioration des actifs, des normes et des compétences en matière de données et d'information sur la santé. • Elle permet la supervision de l'exécution du plan de mise en œuvre du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à la gestion des programmes de données et d'information sur la santé • Lignes directrices relatives à l'analyse de rentabilité des programmes de données et d'information sur la santé • Lignes directrices relatives au suivi de la performance des programmes de données et d'information sur la santé • Lignes directrices relatives à la gestion des problèmes liés aux données et à l'information sur la santé et au recours aux échelons supérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses de rentabilité des programmes de données et d'information sur la santé • Rapports sur la performance des programmes de données et d'information sur la santé • Rapports sur l'utilisation des produits de données et d'information sur la santé et le suivi de leurs avantages

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG6 (suite)	Gestion des programmes de données et d'information sur la santé (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Elle comprend la gestion des problèmes liés aux données et à l'information sur la santé et l'analyse de leurs causes fondamentales. • Elle assure un suivi des progrès réalisés et la présentation de rapports à la direction. • Elle comprend la communication et la collaboration avec les intervenants afin d'obtenir et de conserver leur acceptation. • Elle permet d'orchestrer la gestion des changements touchant les personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à l'utilisation des produits de données et d'information sur la santé et au suivi de leurs avantages 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses de rentabilité des programmes de données et d'information sur la santé • Rapports sur la performance des programmes de données et d'information sur la santé • Rapports sur l'utilisation des produits de données et d'information sur la santé et le suivi de leurs avantages (texte répété)

Questions stratégiques et opérationnelles — SG6

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • De quelle façon pouvons-nous favoriser l'amélioration continue de nos activités liées aux données et à l'information sur la santé? Quelles compétences (de base et fondamentales) devons-nous renforcer pour obtenir des résultats durables sur le plan de la confiance et de l'actualité, tirer pleinement parti de nos investissements et atteindre nos objectifs?

Description des niveaux de compétence — SG6

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Comme les données et l'information sur la santé font partie intégrante des stratégies organisationnelles, de fonctionnement et de TI, l'organisme a constaté la nécessité d'instaurer un programme de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un programme officiel de données et d'information sur la santé axé sur les compétences de base et les compétences fondamentales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de données et d'information sur la santé a été élargi au-delà des compétences de base et des compétences fondamentales; il intègre désormais les compétences complémentaires essentielles à l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de données et d'information sur la santé s'étend désormais aux compétences habilitantes, ce qui permet de tirer pleinement parti des banques de données et d'information sur la santé de l'organisme. • La direction du programme de données et d'information sur la santé est assurée non seulement par l'organisme, mais aussi par des partenaires clés, d'une manière qui favorise activement l'harmonisation des compétences et la mise en commun de l'expertise en matière de données et d'information sur la santé.
<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse de rentabilité portant sur la mise en place d'un programme permanent de données et d'information sur la santé a été approuvée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un effectif et un financement de base ont été affectés à la gestion des données et de l'information sur la santé afin de renforcer les compétences fondamentales et les actifs nécessaires à la concrétisation des initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif et le financement affectés à la gestion des données et de l'information sur la santé appuient le renforcement des capacités, des compétences et des actifs nécessaires à la réalisation des initiatives stratégiques organisationnelles, de fonctionnement et de TI de base, et des initiatives sur les données et l'information sur la santé qui favorisent l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif et le financement affectés à la gestion des données et de l'information sur la santé appuient le renforcement des capacités, des compétences et des actifs nécessaires à la réalisation de toutes les initiatives stratégiques, et des initiatives sur les données et l'information sur la santé qui favorisent l'utilisation des enseignements au sein de l'organisme.

SG7 : Respect et vérification des politiques liées aux données et à l'information sur la santé

Description de la compétence — SG7

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG7	Respect et vérification des politiques liées aux données et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre pour l'examen de la conformité aux lois ainsi qu'aux politiques et aux décisions stratégiques et opérationnelles de l'organisme, ce qui comprend les normes de données et les politiques en matière de qualité et de respect de la vie privée. • Cette compétence peut inclure des vérifications ponctuelles, des mesures de correction ainsi que des activités de communication et d'apprentissage pratique à partir des problèmes observés au chapitre du respect des politiques liées aux données. • Elle peut aussi inclure une interaction avec des organismes de réglementation ou internationaux pour la production de rapports périodiques ou obligatoires (p. ex. les commissaires à la protection de la vie privée, l'OCDE). 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et lignes directrices de respect et de vérification des politiques liées aux données 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire des politiques liées aux données • Rapports sur le respect et la vérification des politiques liées aux données

Questions stratégiques et opérationnelles — SG7

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment notre organisme intègre-t-il les politiques de gestion des données et de l'information sur la santé au programme de respect et de vérification de son conseil d'administration? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels mécanismes notre organisme utilise-t-il pour repérer, communiquer, présenter aux échelons supérieurs et résoudre les problèmes de vérification ou de conformité liés aux données et à l'information sur la santé?

Description des niveaux de compétence — SG7

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre global de respect des politiques liées aux données a été défini; il porte sur divers aspects des données, notamment le respect de la vie privée, la sécurité, la qualité, les normes, l'accès, l'anonymisation, la dépersonnalisation, l'identification par recoupements et la gestion des changements. • Des liens mènent aux politiques et aux lignes directrices pertinentes, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'une politique officielle de respect et de vérification des politiques liées aux données pour définir une démarche plus globale d'évaluation de la conformité. • La vérification du respect vise les politiques clés en matière de données (respect de la vie privée, sécurité, normes) et surtout les banques de données plus sensibles. • Les responsabilités en matière de supervision des politiques liées aux données sont circonscrites aux projets de grande taille, aux banques de données sensibles et aux projets de données visant les fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un cadre global de respect et de vérification des politiques pour assurer le respect systématique de toutes les politiques liées aux données et à l'information sur la santé. • Un ensemble exhaustif de processus assurant le respect et la vérification des politiques liées aux données, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place. • Les responsabilités en matière de surveillance des politiques liées aux données concernent la plupart des projets, des banques de données et des projets de données visant les fournisseurs. • Les résultats relatifs à la certification de conformité et à la vérification des politiques sont communiqués aux membres de la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de respect et de vérification des politiques liées aux données sont coordonnées et mises en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de respect et de vérification des politiques liées aux données. • Les activités de respect et de vérification des politiques liées aux données font partie intégrante du cycle de vie des projets de données. • S'il y a lieu, des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de respect et de vérification des politiques liées aux données avec des partenaires clés. • L'organisme effectue un suivi du respect des politiques et des processus liés aux données et en fait rapport. • Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse ont été mis en place pour appuyer les activités de respect et de vérification des politiques liées aux données.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière de certification de conformité et de vérification des politiques ne concerne que les personnes qui participent activement au processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de respect et de vérification des politiques liées aux données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de respect et de vérification des politiques liées aux données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP4 : Politiques et processus liés au cycle de vie des données

Description de la compétence — PP4

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP4	Politiques et processus liés au cycle de vie des données	<ul style="list-style-type: none"> • Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion du cycle de vie complet des données et des registres, pour en permettre l'utilisation par les intervenants à l'échelle locale et par des partenaires de confiance en vue de générer une valeur accrue. • Cette compétence comprend la préparation en vue de la collecte, de l'analyse, du nettoyage, de la correction et du stockage des données afin qu'elles puissent être couplées et utilisées dans la production des analyses et la prestation des soins. • Elle suppose le couplage et le regroupement des données pour établir des liens entre divers fichiers de données et normaliser la façon dont les données peuvent être regroupées (p. ex. par région sanitaire, par groupe d'âge, par taille minimale de cellules) afin de faciliter leur comparaison et leur utilisation. • Elle comprend la tenue à jour des registres et des données dans les systèmes technologiques, ce qui peut inclure des mécanismes de stockage, de chiffrement (en mémoire ou en transfert), de conservation, d'archivage, de journalisation, de destruction, de récupération et d'accès sécurisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et lignes directrices de gestion du cycle de vie des données • Lignes directrices de planification de la collecte de données (ce qui comprend les autorités, le consentement, l'acceptabilité sociale, les approbations et les procédures en matière de collecte de données) • Lignes directrices relatives à la mise en œuvre des pratiques d'intendance des données • Lignes directrices en matière de renseignements sur la provenance des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique relative à l'intégrité du cycle de vie des données et des registres électroniques • Politique relative à la conservation des données et des registres électroniques

Questions stratégiques et opérationnelles — PP4

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les politiques relatives aux activités, aux données et aux TI sont-elles définies et concordent-elles à l'échelle du cycle de vie des données : création, cheminement, collecte, stockage, utilisation et destruction? • Comment pouvons-nous gérer ou réduire au minimum le chevauchement des données afin de préserver leur intégrité par rapport aux sources de données faisant autorité?

Description des niveaux de compétence — PP4

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre stratégique officiel a été mis en place à l'égard des registres électroniques et des banques de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de politiques et de processus de gestion du cycle de vie des données (p. ex. portant sur la réception, les demandes, la préparation, la dépersonnalisation, l'échange et la conservation de données) a été défini; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre officiel de gestion du cycle de vie des données portant sur la provenance et l'intendance des données a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il établit l'orientation générale des activités de gestion tout au long du cycle de vie des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion du cycle de vie des données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion du cycle de vie des données.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques connexes (p. ex. relatives à la conservation ou à la dépersonnalisation des données) ont été mises en place. • Même si des politiques existent, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme effectue une gestion du cycle de vie des données dans une mesure variable, mais surtout dans le cadre de ses grands projets de données ou d'analyse. • Certains responsables des banques de données et des registres de l'organisme sont au fait des politiques et des processus de gestion du cycle de vie des données existants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus de gestion du cycle de vie des données, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place. • Le cadre de gestion du cycle de vie des données vise tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles. • Les responsables des banques de données et des registres au sein de l'organisme sont au fait du cadre de gestion du cycle de vie des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion du cycle de vie des données avec des partenaires clés. • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus de gestion du cycle de vie des données et en fait rapport.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière de gestion du cycle de vie des données ne concerne que les personnes qui en tirent le plus grand parti (p. ex. les responsables des banques de données et des registres au sein de l'organisme). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion du cycle de vie des données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion du cycle de vie des données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP5 : Politiques et processus liés aux normes de données

Description de la compétence — PP5

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP5	Politiques et processus liés aux normes de données	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant l'adoption et le déploiement de normes relatives au contenu des données (p. ex. CIM-10, SNOMED CT), de normes d'échange des données (p. ex. norme FHIR de HL7), de données de référence (p. ex. personne, établissement, dispensateur) et de spécifications connexes, comme des lignes directrices et des éléments de communication, d'intégration et d'évaluation. Cette compétence inclut également les activités de maintien et les procédures de soutien des normes de données et des spécifications, les nouvelles catégories de données (p. ex. en génomique) et les mises à jour des normes de base et des spécifications connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices de gestion des normes de données Lignes directrices relatives à la planification de l'adoption des normes de données Lignes directrices relatives à la vérification du respect des normes de données 	<ul style="list-style-type: none"> Politique relative aux normes de données Politique relative aux normes de données de référence Politique relative aux normes de métadonnées Politique relative aux normes d'échange de données Rapports sur l'adoption des normes de données Rapports sur le respect des normes de données

Questions stratégiques et opérationnelles — PP5

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> Sommes-nous dotés d'un système normalisé pour définir les données cruciales de l'organisme? Est-il facile à utiliser? Est-il efficace? Cadre-t-il avec celui de nos partenaires? Nos activités d'intégration et d'échange de données à l'interne et à l'externe (avec les intervenants et les partenaires) sont-elles régies par des normes de données? Avons-nous instauré des politiques pour nous assurer que ces normes répondent à nos besoins, sont rentables et évoluent au fil du temps?

Description des niveaux de compétence — PP5

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de gestion des normes de données a été mise en place pour orienter le cycle de vie des normes de données au sein de l'organisme, notamment la sélection, la personnalisation, la mise en œuvre et l'éventuel abandon ou remplacement des normes de données et des spécifications connexes. • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus de gestion des normes de données (p. ex. processus de sélection, de personnalisation et de mise en œuvre des normes de données et des spécifications) a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de gestion des normes de données a été défini pour établir l'orientation générale des activités de gestion des normes de données et des spécifications connexes, ainsi que leurs répercussions sur les fichiers de données, les cheminements des données, les sources de données et les utilisateurs de données, conformément à la politique relative aux normes de données, au plan stratégique en matière de données et d'information sur la santé et à l'architecture organisationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion des normes de données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion des normes de données.
	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise des processus de gestion des normes de données dans une mesure variable, mais surtout à l'égard des normes qui régissent le contenu de ses fichiers de données d'envergure. • La plupart des responsables des banques de données de l'organisme sont au fait de la politique et des processus de gestion des normes de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus de gestion des normes de données, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. • La gestion des normes de données s'applique aux fichiers de données sensibles ou organisationnelles et aux cheminements de données visés par les normes de données et les spécifications connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion des normes de données avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données visés. • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus de gestion des normes de données et en fait rapport.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de gestion des normes de données a été mise en place pour orienter le cycle de vie des normes de données au sein de l'organisme, notamment la sélection, la personnalisation, la mise en œuvre et l'éventuel abandon ou remplacement des normes de données et des spécifications connexes. • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise des processus de gestion des normes de données dans une mesure variable, mais surtout à l'égard des normes qui régissent le contenu de ses fichiers de données d'envergure. • La plupart des responsables des banques de données de l'organisme sont au fait de la politique et des processus de gestion des normes de données. <p>(texte répété)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière de gestion des normes de données ne concerne que les personnes qui en tirent le plus grand parti. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables des banques de données et des cheminements de données au sein de l'organisme sont au fait du cadre de gestion des normes de données. <ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion des normes de données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion des normes de données avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données visés. • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus de gestion des normes de données et en fait rapport. <p>(texte répété)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion des normes de données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP6 : Politiques et processus liés à la qualité des données et de l'information sur la santé

Description de la compétence — PP6

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP6	Politiques et processus liés à la qualité des données et de l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant à garantir la pertinence, l'exactitude, la fiabilité, la comparabilité, la cohérence, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité et la clarté des données et de l'information sur la santé en fonction de normes et de critères de qualité convenus. Cette compétence comprend une communication avec les partenaires en amont et en aval dans le cheminement des données afin de remédier aux problèmes de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices de gestion de la qualité des données Lignes directrices relatives à la mesure de la qualité des données et à la production de rapports Lignes directrices relatives au suivi des problèmes de qualité des données et des mesures de correction 	<ul style="list-style-type: none"> Politique relative à la qualité des données Tableau de bord et rapports sur la qualité des données Registre des problèmes de qualité des données

Questions stratégiques et opérationnelles — PP6

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> Comment assurons-nous la qualité des données dans le cadre de nos programmes et de nos projets afin qu'elles soient « utilisables » pour un éventail de consommateurs (juste équilibre entre l'actualité et la qualité des données)? Quels mécanismes utilisons-nous pour repérer, communiquer, traiter et résoudre (à l'échelle des causes fondamentales) les problèmes de qualité des données? Comment parvenons-nous à établir un juste équilibre entre l'actualité, le respect de la vie privée et la qualité tout en permettant aux intervenants d'atteindre leurs objectifs?

Description des niveaux de compétence — PP6

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de gestion de la qualité des données a été mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus de gestion de la qualité des données a été défini; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données (entrées et sorties) connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de gestion de la qualité des données a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il établit l'orientation générale de la gestion de la qualité des données selon une approche holistique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion de la qualité des données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion de la qualité des données.
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • La rigueur et la mise en œuvre des activités de gestion de la qualité des données varient selon les fichiers de données. • Les responsables des fichiers de données au sein de l'organisme sont au fait de la politique et des processus de gestion de la qualité des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus de gestion de la qualité des données, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. • Des processus officiels de surveillance de la qualité des données, de production de rapports et de résolution des problèmes de non-conformité ont été mis en place. • Le cadre de gestion de la qualité des données vise tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et cheminements de données. • Les responsables des banques de données au sein de l'organisme sont au fait du cadre de gestion de la qualité des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion de la qualité des données avec des partenaires clés à l'échelle du cycle de vie des données. • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique de gestion de la qualité des données et des objectifs connexes et en fait rapport. Il corrige également les problèmes de non-conformité. • Un registre des vérifications et des mécanismes d'analyse de la qualité des données ont été mis en place.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière de gestion de la qualité des données ne concerne que les personnes qui participent activement au processus (p. ex. les responsables des fichiers de données au sein de l'organisme). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion de la qualité des données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion de la qualité des données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP7 : Politiques et processus d'anonymisation des données

Description de la compétence — PP7

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP7	Politiques et processus d'anonymisation des données	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant l'anonymisation et la dépersonnalisation des données aux niveaux appropriés, y compris des données ouvertes. Cette compétence tient compte des risques liés à la granularité des données produisant les enseignements, des risques de violation de la vie privée et de l'incidence d'une telle violation; elle comprend des pratiques relatives à l'identification par recoupements, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices en matière d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements Cadre relatif aux données ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements Politique relative aux données ouvertes Répertoire des données ouvertes

Questions stratégiques et opérationnelles — PP7

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> Quelles pratiques, politiques et facettes de notre organisme contribuent à réduire au minimum le risque d'identification par recoupements non autorisée à l'interne et à l'externe?

Description des niveaux de compétence — PP7

De base	Limitée	Averée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de gestion des risques d'identification par recoupements a été mise en place pour protéger l'identité des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de gestion des risques d'identification par recoupements a été défini pour la mise en œuvre de la politique; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements a été défini pour établir l'orientation générale des activités d'anonymisation, de dépersonnalisation et de gestion des risques d'identification par recoupements, conformément à la politique d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de gestion des risques d'identification par recoupements, au plan stratégique en matière de données et d'information sur la santé et à l'architecture organisationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements.
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise des processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de gestion des risques d'identification par recoupements dans une mesure variable, mais surtout dans le cadre de ses grands projets de données ou d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation de la politique et des processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des responsables de ces banques de données au sein de l'organisme sont au fait de la politique et des processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de gestion des risques d'identification par recoupements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements visent tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et les cheminements de données pertinents. • Les responsables de ces banques de données et de ces cheminements de données au sein de l'organisme sont au fait du cadre d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements et en fait rapport.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de gestion des risques d'identification par recoupements ne concerne que les personnes qui participent activement au processus (p. ex. les unités de l'organisme qui produisent les fichiers de données anonymisées). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre d'anonymisation et de dépersonnalisation des données et de l'information sur la santé et de gestion des risques d'identification par recoupements est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP9 : Politiques et processus de gestion des changements liés aux données

Description de la compétence — PP9

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP9	Politiques et processus de gestion des changements liés aux données	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion et la coordination des changements aux données et aux cheminements des données au sein des systèmes et organismes ainsi qu'entre eux. Cette compétence comprend l'interaction entre les autorités décisionnelles et la mise à jour des principaux artéfacts permettant de stocker les connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices de gestion des changements liés aux données Lignes directrices de planification des changements liés aux données Lignes directrices relatives à l'évaluation des répercussions des changements liés aux données 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion des changements liés aux données Évaluations des répercussions des changements liés aux données

Questions stratégiques et opérationnelles — PP9

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> Comment pouvons-nous analyser en détail les répercussions directes et indirectes des changements proposés (touchant l'infrastructure actuelle des données) ainsi que les coûts occasionnés? Avons-nous envisagé d'autres options de changement?

Description des niveaux de compétence — PP9

De base	Limitée	Averée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de gestion des changements liés aux données a été mise en place pour orienter les changements au cycle de vie des données, ce qui comprend la création, la modification, le remplacement ou l'éventuel abandon des cheminements et fichiers de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus de gestion des changements liés aux données (p. ex. les analyses de la provenance des données, des répercussions sur le cycle de vie des données [réception, préparation, couplage, etc.] ou des répercussions sur les ententes de partage de données) a été défini; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de gestion des changements liés aux données a été défini pour établir l'orientation générale des activités de gestion des changements liés aux données, ainsi que leurs répercussions sur les fichiers de données, les cheminements des données, les sources de données et les utilisateurs de données, conformément à la politique de gestion des changements liés aux données, au plan stratégique en matière de données et d'information sur la santé et à l'architecture organisationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion des changements liés aux données sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion des changements liés aux données.
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise des processus de gestion des changements liés aux données dans une mesure variable, mais surtout dans le cadre de ses grands projets de données ou d'analyse. • La plupart des responsables des banques de données de l'organisme sont au fait de la politique et des processus de gestion des changements liés aux données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus de gestion des changements liés aux données, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. • Le cadre de gestion des changements liés aux données vise tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et cheminements de données. • Les responsables des banques de données au sein de l'organisme sont au fait du cadre de gestion des changements liés aux données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion des changements liés aux données avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données visés. • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus de gestion des changements liés aux données et en fait rapport.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances en matière de gestion des changements liés aux données ne concerne que les personnes qui en tirent le plus grand parti (p. ex. les responsables des banques de données au sein de l'organisme). 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur le cadre de gestion des changements liés aux données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur le cadre de gestion des changements liés aux données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP10 : Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé s'appliquant aux fournisseurs

Description de la compétence — PP10

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP10	Politiques et processus liés aux données et à l'information sur la santé s'appliquant aux fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant la collaboration avec les fournisseurs (p. ex. les fournisseurs de logiciels ou de dispositifs médicaux), ce qui comprend les exigences d'approvisionnement et les demandes de propositions, l'utilisation des normes de données, la protection des renseignements personnels sur la santé et l'accès aux données. Cette compétence établit précisément les responsabilités des fournisseurs quant au respect des ententes ainsi que des lois et des politiques en vigueur. Elle inclut également les principes et les pratiques de reconnaissance de la propriété intellectuelle des fournisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices sur l'approvisionnement et la gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé Modalités de base des demandes de propositions liées aux données et à l'information sur la santé

Questions stratégiques et opérationnelles — PP10

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment devons-nous gérer les relations avec les fournisseurs en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience des échanges de données avec les organismes partenaires? 	<ul style="list-style-type: none"> • Que faisons-nous pour rendre la gestion des fournisseurs avantageuse pour notre organisme et nos partenaires? Les exigences de base associées aux demandes de propositions abordent-elles toutes les politiques pertinentes en matière de données (p. ex. respect de la vie privée, sécurité, normes, accès, qualité) et toutes les modalités des contrats?

Description des niveaux de compétence — PP10

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé a été mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé (p. ex. respect de la vie privée, sécurité, normes, accès) et de lignes directrices connexes ont été définis pour la mise en œuvre de la politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé qui comprend, notamment, les modalités d'approvisionnement, les responsabilités des fournisseurs et le respect des lois et des politiques a été défini pour établir l'orientation générale des activités d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs, conformément à la politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs.
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise des processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé dans une mesure variable, mais surtout dans le cadre de ses grands projets de données ou d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données connexes.

De base	Limitée	Averée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes qui participent aux projets d'approvisionnement majeurs sont au fait de la politique et des processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé visent tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et cheminements de données pertinents, de même que toutes les activités d'approvisionnement connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs et en fait rapport.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé ne concerne que les membres de l'équipe qui participent activement aux projets d'approvisionnement majeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs en lien avec les données et l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PP11 : Politiques et processus liés aux données sur les peuples autochtones

Description de la compétence — PP11

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP11	Politiques et processus liés aux données sur les peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant le traitement des données sur les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) conformément à leurs principes en matière d'acquisition, de stockage et d'utilisation des données ainsi que d'accès aux données. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices de gestion des données sur les peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion des données sur les peuples autochtones

Questions stratégiques et opérationnelles — PP11

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Gérons-nous les données sur les peuples autochtones conformément aux politiques, aux principes et aux pratiques établis (p. ex. les principes PCAP des Premières Nations)? Dans quelle mesure les peuples autochtones ont-ils eu voix au chapitre? 	<ul style="list-style-type: none"> En quoi les représentants des peuples autochtones ont-ils participé à l'élaboration ou à l'examen de notre politique de gestion des données sur les peuples autochtones?

Description des niveaux de compétence — PP11

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle de gestion des données sur les peuples autochtones a été mise en place pour orienter la gestion de ces données conformément aux principes autochtones d'intendance, d'acquisition, de stockage, d'accès et d'utilisation des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus de gestion des données sur les peuples autochtones (p. ex. liés à la collecte et à la protection des données ou à l'accès à celles-ci) a été défini conformément à la politique; il vise les entrepôts de données de l'organisme et les cheminements de données connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de gestion des données sur les peuples autochtones a été défini pour établir l'orientation générale des activités de gestion des données sur les peuples autochtones touchant l'ensemble des fichiers de données, des cheminements des données, des sources de données et des utilisateurs de données, conformément à la politique de gestion des données sur les peuples autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion des données sur les peuples autochtones sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente, conformément au cadre de gestion des données sur les peuples autochtones.
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme utilise des processus de gestion des données sur les peuples autochtones dans une mesure variable, mais surtout dans le cadre de ses grands projets de données ou d'analyse et de ses envois de données enrichies aux utilisateurs internes et externes. • La plupart des responsables des banques de données de l'organisme sont au fait de la politique et des processus de gestion des données sur les peuples autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus de gestion des données sur les peuples autochtones, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément au cadre. • La gestion des données sur les peuples autochtones vise tous les fichiers de données sensibles ou organisationnelles et cheminements de données intégrant des données sur les peuples autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cadre de gestion des données sur les peuples autochtones avec des partenaires clés associés aux cheminements et fichiers de données visés. • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus de gestion des données sur les peuples autochtones et en fait rapport.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. <p>(texte répété)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des connaissances en matière de gestion des données sur les peuples autochtones ne concerne que les principales personnes concernées par l'accès interne et externe aux données sur les peuples autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les responsables des banques de données et des cheminements de données sur les peuples autochtones au sein de l'organisme sont au fait du cadre de gestion des données sur les peuples autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation sur le cadre de gestion des données sur les peuples autochtones est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

PC2 : Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé

Description de la compétence — PC2

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PC2	Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Approche, efforts et échéancier visant la communication interne en ce qui concerne le contenu et l'état d'avancement du carnet de route de l'organisme ainsi que la gouvernance, les politiques, les processus, les ressources et les normes en matière de données et d'information sur la santé, et visant la prise en compte des points de vue des intervenants internes dans l'utilisation des données et de l'information sur la santé, notamment leurs convictions, leurs exigences et leurs priorités. • Cette compétence comprend la communication du rôle de l'organisme en matière d'utilisation efficiente, éthique et sécuritaire des données et de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à la planification des communications internes liées aux données et à l'information sur la santé • Lignes directrices relatives à la gestion des changements liés aux données et à l'information sur la santé touchant les personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de communication interne lié aux données et à l'information sur la santé

Questions stratégiques et opérationnelles — PC2

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • La culture organisationnelle est-elle prête pour l'utilisation de nouvelles données et les avancées technologiques? Dans quelle mesure appuie-t-elle les objectifs du carnet de route? • Quelles approches de communication et de collaboration utilisons-nous à l'interne pour atténuer les principaux risques opérationnels et stratégiques et favoriser l'atteinte des principaux objectifs organisationnels, de fonctionnement, de TI et liés aux données et à l'information sur la santé?

Description des niveaux de compétence — PC2

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Il est souvent très difficile d'assurer la communication interne en ce qui a trait aux données et à l'information sur la santé faute de structure communicationnelle ou de concordance dans la structure communicationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme reconnaît qu'il doit se doter d'un plan de communication interne visant les ressources et les compétences en matière de données et d'information sur la santé. Tous les secteurs de l'organisme ont entrepris des travaux officiels de saisie et d'évaluation des exigences de communication interne liée aux données et à l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme s'est doté d'un plan de communication interne visant les données et l'information sur la santé; ce plan porte sur la plupart de ses ressources et de ses compétences de base, fondamentales et complémentaires en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme s'est doté d'un plan de communication interne visant les données et l'information sur la santé; ce plan porte sur toutes ses ressources et ses compétences de base, fondamentales, complémentaires et habilitantes en matière de données et d'information sur la santé.
	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme s'est doté d'un plan de communication interne à l'égard de ses ressources et de ses compétences de base et fondamentales en matière de données et d'information sur la santé. La communication interne relative aux données et à l'information sur la santé se limite aux unités organisationnelles qui participent activement à la gestion des ressources et des compétences de base en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme utilise également sa structure de communication interne pour présenter les compétences habilitantes en matière de données et d'information sur la santé. 	

PC3 : Plan relatif à l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé

Description de la compétence — PC3

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PC3	Plan relatif à l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Approche, efforts et échéancier visant à répondre aux exigences de l'organisme en matière de compétences liées aux données et à l'information sur la santé, pour qu'il puisse réaliser son mandat touchant la gestion, l'analyse, la sécurité, la confidentialité et les autres activités s'appliquant aux données et à l'information sur la santé. • Cette compétence tient compte de l'évaluation de l'offre et de la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices relatives à la planification de l'effectif dans le secteur des données et de l'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport et plan d'évaluation des compétences de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé

Questions stratégiques et opérationnelles — PC3

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Comment aidons-nous notre effectif à s'adapter aux nouvelles demandes de données et à acquérir les compétences qui nous permettront d'atteindre nos objectifs organisationnels? 	<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne l'éventail de compétences, comment pouvons-nous évaluer et combler nos lacunes afin de pouvoir répondre aux demandes futures en données et en information actuelles et fiables?

Description des niveaux de compétence — PC3

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme reconnaît qu'il doit développer son effectif du secteur des données et de l'information sur la santé. • Il est souvent très difficile de planifier l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé faute de plan ou de concordance dans la mise en œuvre du plan. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un plan de développement de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé pour renforcer ses compétences de base et fondamentales en matière de données et d'information sur la santé. • Le renforcement des connaissances en matière de planification de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé ne concerne que les unités organisationnelles qui participent activement aux activités de planification liées aux données et à l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un plan de développement de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé; ce plan répond aux exigences de l'organisme touchant les compétences de base, fondamentales et complémentaires nécessaires à l'exécution complète du carnet de route liées aux données et à l'information sur la santé. • La planification de l'effectif englobe des estimations relatives à la présentation de compétences habilitantes en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme s'est doté d'un plan de développement de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé. En plus de porter sur les compétences de base, fondamentales et complémentaires de l'organisme, il vise des compétences habilitantes dont l'organisme pourrait tirer un immense parti pour l'exécution de son carnet de route lié aux données et à l'information sur la santé. • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du plan de développement de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé avec des partenaires clés. • Une formation sur la planification de l'effectif du secteur des données et de l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction.

PC4 : Programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé

Description de la compétence — PC4

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PC4	Programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation, approche et modules visant à informer le public cible (p. ex. employés, direction, conseil d'administration) des principaux sujets d'intérêt en matière de données et d'information. • Cette compétence comprend la gestion des données, la confidentialité, l'éthique, l'accès, l'analytique avancée et la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et lignes directrices pour l'élaboration d'un programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de sensibilisation à l'intention des cadres portant sur la stratégie et les notions fondamentales en matière de données et d'information sur la santé • Programme de formation sur les banques de données de l'organisme • Programme de formation sur le cadre des enseignements tirés des données de l'organisme

Questions stratégiques et opérationnelles — PC4

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Quels aspects des données et de l'information sur la santé nous faut-il bien maîtriser pour prendre des décisions éclairées en matière d'orientation stratégique, de gestion des risques et de résultats opérationnels, afin de faire de notre organisme un chef de file en matière de données et d'enseignements? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont nos besoins de formation à l'égard des pratiques de gestion des données et de l'information à tous les échelons de l'organisme et par rapport aux autres intervenants? En ce qui concerne l'éventail de compétences, comment pouvons-nous évaluer et combler nos lacunes afin de pouvoir répondre aux demandes futures en données et en information actuelles et fiables?

Description des niveaux de compétence — PC4

De base	Limitée	Averée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Il est souvent très difficile de renforcer les connaissances sur les données et l'information sur la santé faute de programme de formation ou de concordance dans la mise en œuvre du programme de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme reconnaît qu'il doit renforcer ses connaissances sur les données et l'information sur la santé. L'organisme s'est doté d'un programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé; ce programme porte sur ses besoins en matière de formation sur les compétences de base et fondamentales liées aux données et à l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme s'est doté d'un programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé; ce programme répond aux besoins de l'organisme en matière de formation sur les compétences de base, fondamentales et complémentaires nécessaires à l'exécution du carnet de route lié aux données et à l'information sur la santé. L'organisme envisage d'élargir le programme de renforcement des connaissances afin de présenter les compétences habilitantes liées aux données et à l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme s'est doté d'un programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé. En plus de porter sur les compétences de base, fondamentales et complémentaires de l'organisme, il vise des compétences habilitantes dont l'organisme pourrait tirer un immense parti pour l'exécution de son carnet de route lié aux données et à l'information sur la santé. Des mesures ont été prises en vue d'une mise en commun et d'une harmonisation des modules du programme de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé avec des partenaires clés.
	<ul style="list-style-type: none"> La formation visant à renforcer les connaissances sur les données et l'information sur la santé ne concerne que les unités organisationnelles qui participent activement à la gestion des ressources et à l'analyse des données et de l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation de renforcement des connaissances sur les données et l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

Compétences habilitantes

SG5 : Cycle de vie des projets relatifs aux données et à l'information sur la santé

Description de la compétence — SG5

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
SG5	Cycle de vie des projets relatifs aux données et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement du cycle de vie habituel des projets (p. ex. pour le développement de logiciels ou la mise en place de logiciels de fournisseurs) en vue de l'intégration aux modèles de responsabilités stratégiques et opérationnelles en matière de données et d'information sur la santé. • Cette compétence comprend les rôles définis dans le cadre du projet quant aux responsabilités et aux artéfacts en matière de données et d'information sur la santé (notamment les exigences, les modèles de données, les spécifications, la configuration et la conversion) et la définition des responsabilités touchant la transition vers les activités de gestion et de gouvernance des données et de l'information sur la santé une fois le projet terminé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie relative au cycle de vie des projets d'entrepôt de données et d'intelligence d'affaires • Méthodologie relative au cycle de vie des projets d'analyse des données • Méthodologie d'évaluation des répercussions des activités de gestion de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Artéfacts liés au projet de données (p. ex. exigences) • Artéfacts des données opérationnelles à jour (p. ex. glossaire) • Évaluations des répercussions des activités de gestion de l'information

Questions stratégiques et opérationnelles — SG5

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Que faire pour que nos projets de données reposent sur une expertise en matière de gouvernance des données et de l'information propice à l'exécution des projets et au déploiement opérationnel? • Comment relient-nous les projets aux structures de gouvernance stratégique et opérationnelle touchant le fonctionnement, les TI ainsi que les données et l'information, en vue d'optimiser la réutilisation et l'enrichissement des banques de données sans engendrer un cloisonnement?

Description des niveaux de compétence — SG5

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> L'organisme reconnaît qu'il doit établir un cycle de vie propre aux projets axés sur les données. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme a élaboré un cycle de vie officiel pour les projets de données complexes qui intègre de nombreuses activités liées au fonctionnement et aux TI. 	<ul style="list-style-type: none"> L'organisme a commencé à élaborer et à mettre à l'essai des variantes du cycle de vie des projets de données, comme le cycle de vie des projets d'analyse de données et le cycle de vie des projets d'intelligence d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Des variantes du cycle de vie des projets de données, comme le cycle de vie des projets d'analyse de données et le cycle de vie des projets d'intelligence d'affaires, servent de complément à la méthodologie relative au cycle de vie général des projets de l'organisme.
	<ul style="list-style-type: none"> La gestion du cycle de vie des projets de données vise surtout les grands projets de données ou d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion du cycle de vie des projets de données vise un nombre croissant de projets de données ou d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion du cycle de vie des projets de données vise la plupart des projets de données ou d'analyse.
<ul style="list-style-type: none"> L'organisme a commencé à prendre des mesures pour intégrer les éléments du cycle de vie des projets de données au cycle de vie général des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances en matière de cycle de vie des projets de données ne concerne que les personnes qui participent activement à ces projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances en matière de cycle de vie des projets de données est de plus en plus poussé dans les dimensions des programmes de l'organisme et des structures de TI qui sont axées sur les données. Toutes les personnes qui doivent connaître le cycle de vie des projets de données ont été informées de façon appropriée à ce sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur le cycle de vie des projets de données est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel. S'il y a lieu, des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation du cycle de vie des projets de données et de ses variantes avec des partenaires clés.

PP8 : Politiques et processus liés aux droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé

Description de la compétence — PP8

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PP8	Politiques et processus liés aux droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> Principes, cadres, politiques et processus visant la gestion et la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux produits de données et d'information sur la santé, ce qui comprend les droits de publication et le partage de la valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Lignes directrices de gestion des droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé (ce qui comprend les lignes directrices en matière de violation des droits de propriété intellectuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion des droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux données et à l'information sur la santé Brevets, droits d'auteur et marques de commerce de l'organisme

Questions stratégiques et opérationnelles — PP8

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure nos droits de propriété intellectuelle sont-ils bien protégés au chapitre des données et de l'information (y compris les enseignements et les algorithmes)? Comment pouvons-nous transformer certains de nos droits de propriété intellectuelle en sources de revenus? Quels éléments de propriété intellectuelle devraient, de manière générale, être d'accès public?

Description des niveaux de compétence — PP8

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique officielle en matière de propriété intellectuelle liée aux données et à l'information sur la santé a été mise en place pour aiguiller la gestion des droits de propriété intellectuelle de l'organisme, de même que la gestion des droits de propriété intellectuelle de l'organisme et des fournisseurs dans un contexte d'approvisionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble clé de processus de gestion des droits de propriété intellectuelle (p. ex. ceux des fournisseurs dans un contexte de demande de proposition) a été défini conformément à la politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un ensemble exhaustif de processus de gestion des droits de propriété intellectuelle, de même que des modèles et des lignes directrices connexes, ont été mis en place, conformément à la politique de gestion des droits de propriété intellectuelle approuvée. 	<ul style="list-style-type: none"> • La politique et les processus de gestion des droits de propriété intellectuelle liés aux données et à l'information sur la santé sont coordonnés et mis en œuvre de façon cohérente.
<ul style="list-style-type: none"> • Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des processus de gestion des droits de propriété intellectuelle sont utilisés de manière explicite dans le cadre de projets d'approvisionnements majeurs (p. ex. pour des solutions d'analyse de données sur la santé et des algorithmes exclusifs de fournisseurs). • Des processus de gestion des droits de propriété intellectuelle ont également été mis en place pour protéger les droits de propriété intellectuelle de l'organisme. • Les participants aux projets d'approvisionnement majeurs sont au fait de la politique et des processus de gestion des droits de propriété intellectuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les processus de gestion des droits de propriété intellectuelle sont utilisés pour toutes les activités d'approvisionnement et toutes les activités de partage des droits de propriété intellectuelle de l'organisme avec des tiers. • Les unités responsables des programmes et des TI au sein de l'organisme sont au fait de la politique et des processus de gestion des droits de propriété intellectuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation de la gestion des droits de propriété intellectuelle liés aux données et à l'information sur la santé avec des partenaires clés là où les intérêts sont partagés (p. ex. les algorithmes d'analyse des données et de l'information sur la santé). • L'organisme effectue un suivi du respect de la politique et des processus de gestion des droits de propriété intellectuelle liés aux données et à l'information sur la santé et en fait rapport.

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> Même si une politique existe, il est souvent très difficile de s'y conformer faute de processus ou de concordance dans les processus. (texte répété) 	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances en matière de gestion des droits de propriété intellectuelle ne concerne que les personnes dont les fonctions sont étroitement liées aux questions de propriété intellectuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur la gestion des droits de propriété intellectuelle liés aux données et à l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation sur la gestion des droits de propriété intellectuelle liés aux données et à l'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction et du personnel.

AN5 : Pratiques organisationnelles d'analytique avancée

Description de la compétence — AN5

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
AN5	Pratiques organisationnelles d'analytique avancée	<ul style="list-style-type: none"> Application des pratiques d'analytique avancée (p. ex. apprentissage automatique, intelligence artificielle, analytique prédictive), et essais visant à générer des enseignements utiles pour l'organisme. Cette compétence tient compte des considérations éthiques concernant l'interprétabilité, les biais et les répercussions des enseignements générés. 	<ul style="list-style-type: none"> Code déontologique et lignes directrices en matière d'analytique avancée Lignes directrices relatives au traitement du langage naturel Lignes directrices relatives aux algorithmes d'apprentissage automatique 	<ul style="list-style-type: none"> Répertoire des algorithmes et des méthodologies d'analytique avancée

Questions stratégiques et opérationnelles — AN5

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Quelles mesures prenons-nous pour intégrer à nos programmes d'analytique avancée des considérations éthiques touchant les possibilités de biais et les conséquences imprévues? 	<ul style="list-style-type: none"> Quelles compétences fondamentales devons-nous renforcer pour obtenir des résultats durables sur le plan de la confiance et de l'actualité et tirer pleinement parti de nos investissements dans l'analytique avancée?

Description des niveaux de compétence — AN5

De base	Limitée	Avérée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> L'organisme reconnaît que les pratiques d'analytique avancée pourraient lui procurer d'immenses avantages et qu'il devrait les examiner et les évaluer. 	<ul style="list-style-type: none"> Certaines pratiques d'analytique avancée dont l'organisme pourrait tirer parti (p. ex. traitement du langage naturel, apprentissage automatique, analytique prédictive, analytique statistique avancée) ont été examinées et évaluées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre des enseignements tirés des données organisationnelles a été enrichi de certaines pratiques d'analytique avancée (p. ex. traitement du langage naturel, apprentissage automatique, analytique prédictive, analytique statistique avancée). 	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques d'analytique avancée sont coordonnées et mises en œuvre de façon cohérente à l'échelle de l'organisme, conformément au cadre des enseignements tirés des données organisationnelles.
<ul style="list-style-type: none"> Il est souvent très difficile de tirer parti de l'analytique avancée, faute de pratiques ou de concordance dans les pratiques d'analytique avancée. 	<ul style="list-style-type: none"> Certaines pratiques d'analytique avancée en sont à l'étape de validation de principe. 	<ul style="list-style-type: none"> Les artéfacts d'analytique avancée sont répertoriés dans le registre des artéfacts liés aux enseignements, et l'organisme en tire des avantages concrets. 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation de l'utilisation des pratiques d'analytique avancée et de la mise en commun des artéfacts d'analytique avancée (p. ex. les algorithmes) avec des partenaires clés.
	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des connaissances en matière d'analytique avancée ne concerne que les unités organisationnelles qui participent activement aux activités d'examen, d'évaluation et de validation de principe des pratiques d'analytique avancée. 		

PC5 : Programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé

Description de la compétence — PC5

Code	Compétence	Définition	Principales pratiques	Artéfacts
PC5	Programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et exécution continue d'un programme d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé, qui prévoit l'évaluation périodique des compétences acquises, l'établissement des exigences en matière de compétences pour répondre aux besoins opérationnels, l'analyse des lacunes en matière de compétences et un plan d'élimination de ces lacunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et lignes directrices de renforcement des compétences en matière de données et d'information sur la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des compétences en matière de données et d'information sur la santé Carnet de route pour l'acquisition des compétences visées Évaluation des compétences en matière de données et d'information sur la santé à l'échelle du réseau

Questions stratégiques et opérationnelles — PC5

Questions stratégiques	Questions opérationnelles
<ul style="list-style-type: none"> Sans objet. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelles compétences (fondamentales) devons-nous investir pour appuyer notre stratégie organisationnelle? Quelles sont les possibilités d'harmonisation avec les partenaires de manière à réduire les coûts et à accroître l'actualité des enseignements?

Description des niveaux de compétence — PC5

De base	Limitée	Averée	Bonne
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme reconnaît qu'il pourrait tirer un immense parti du renforcement de ses compétences en matière de données et d'information sur la santé et qu'il devrait évaluer officiellement la question. • Il est souvent très difficile de renforcer les compétences en matière de données et d'information sur la santé faute de programme d'amélioration des compétences ou de concordance dans la mise en œuvre du programme d'amélioration des compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme a sélectionné les compétences en matière de données et d'information sur la santé qui lui semblent très avantageuses et a élaboré un plan d'amélioration pour ces compétences. • Le renforcement des connaissances en matière d'évaluation et d'amélioration des compétences liées aux données et à l'information sur la santé ne concerne que les unités organisationnelles qui participent activement aux activités de planification touchant l'évaluation et l'amélioration des compétences liées aux données et à l'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme met en œuvre des compétences de base, fondamentales et complémentaires liées aux données et à l'information sur la santé, conformément à son plan d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé. • L'organisme analyse la valeur potentielle des compétences habilitantes en matière de données et d'information sur la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisme procède à la mise en œuvre de compétences habilitantes en matière de données et d'information sur la santé, conformément à son plan d'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé. • Des mesures ont été prises en vue d'une coordination ou d'une harmonisation des compétences en matière de données et d'information sur la santé avec des partenaires clés. • Une formation sur l'évaluation et l'amélioration des compétences en matière de données et d'information sur la santé est offerte à l'échelle de l'organisme, en fonction des besoins de la direction.



ICIS Ottawa

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6
613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7
416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7
250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 602
Montréal (Qc)
H3A 2R7
514-842-2226

icis.ca

22035-0520

